

Papeete, le 15 décembre 2025

## **PUBLICATION DES DELIBERATIONS**

Décisions prises lors de la réunion du comité syndical de FENUA MA qui s'est tenue le **Vendredi 12 Décembre 2025 à 09h00 à la Mairie de Papeete** :

- **Délibération n°42/2025** Adoptant le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB26) pour l'exercice 2026 ;
- **Délibération n°43/2025** Attribuant le Marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la passation des marchés de traitement et de transfert des déchets de Tahiti et Moorea ;
- **Délibération n°44/2025** Attribuant les marchés de Prestations d'assurances pour le Syndicat FENUA MA – Lots 2 (RC) et 3 (RCE) ;
- **Délibération n°45/2025** Autorisant le Président à signer l'avenant n°1 au marché n°17-2025 relatif au marché de fourniture et de maintenance d'une presse à carcasses ;
- **Délibération n°46/2025** Portant création de 30 emplois d'Agents Contractuels de droit public pour le remplacement des agents absents et pour faire face à des besoins saisonniers ou occasionnels durant l'année 2026 ;
- **Délibération n°47/2025** Portant modification de la délibération n°14/2018 portant création d'un poste de chef de projets ;
- **Délibération n°48/2025** Portant modification de l'article 1 de la délibération n°22/2025/FENUAMA du 23 juin 2025 relative à la répartition des fonds à verser aux associations pour l'opération « 1kg = 2F », appelée « Tortues de Cœur » 2025.

Le registre des délibérations du comité syndical a été publié ce jour et a été mis à disposition du public pour consultation dès aujourd'hui aux bureaux du secrétariat de FENUA MA.

Les délibérations publiées dans ce document peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Papeete dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

Le Directeur Général,

Benoît LAYRLE

